

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 AVRIL 2001

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 avril 2001, accompagnée d'un ordre du jour comportant 46 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
Présents : M. ~~R. BIEFNOT~~, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE ,
~~DEPLUS~~, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle ~~HOUDART~~ , Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, ~~Mlle OUALI~~, M.DEBAUGNIES, Mmes
JUNGST, ~~MALAISE~~, MM.SPEER, MILLER, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~,
NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, Mme
KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme
COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX,
THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM.VISEUR, LECOCQ, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier pour votre présence et voudrais excuser l'absence, pour raisons personnelles, de Mme l'Echevine Catherine HOUDART, de M. l'Echevin Richard BIEFNOT ainsi que celle de M. le Conseiller Jérôme MANDERLIER. Les Conseillères Mélanie OUALI et Isabelle MALAISE arriveront en retard. Le procès-verbal de la séance précédente est ici ; je vous invite, bien entendu, à le lire très attentivement et s'il y avait des remarques, à les formuler avant la fin de la séance. Quelques informations avant de débiter : les points 9 et 13 sont remis ; l'interpellation sur le Phasing Out fera l'objet d'une discussion la fois prochaine et, à cet égard, la fois prochaine, il y aura également, deux auditions. Ce qui signifie que ce serait une séance relativement longue. Je m'autorise à vous consulter. Si nous débutions à 17 h 30 ? Est-ce un énorme problème ? Si ce l'était, je n'ai pas de difficultés, mais je sais que pour la commodité des uns et des autres, passé une certaine heure, la fatigue s'installe et les esprits se rouillent.

M. VISEUR, Conseiller : Nous sommes d'accord pour 17 h 30 mais je rappelle qu'on avait prévu qu'on avait un Conseil de Police à cette heure-là.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je répondrai tout à l'heure à une question que vous ne manquerez pas de me poser, vous indiquant qu'il va falloir que je change ce rendez-vous du Conseil de Police, sans quoi nous n'en sortirons pas. En tout cas, certainement pas, cette

fois-là. En terme d'agenda, on pourrait faire à 17 h le Conseil de Police et à 17 h 30 le Conseil communal, mais c'est léger. Si ce n'était pas ainsi, nous fixerions alors une date particulière pour le Conseil de Police.

M. VISEUR, Conseiller : A 17 h, c'est peut-être difficile et je voudrais rajouter que si on fait ce débat, qui a l'air important, avec des auditions, qu'on ne le mette peut-être pas tout au début, pour permettre à ceux qui sont retenus par leurs obligations professionnelles, de pouvoir arriver à temps pour le débat.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le règlement d'ordre intérieur, longuement négocié et justement approuvé, prévoit que ce genre d'activité se passe en début de séance.

M. VISEUR, Conseiller : Mais ce sont des auditions disciplinaires, alors ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui !

M. VISEUR, Conseiller : D'accord, je croyais qu'il s'agissait d'auditions dans le cadre du débat sur le fait ou pas ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Non, ce sont des auditions disciplinaires. Alors, ceux qui viennent, ce n'est pas par plaisir mais c'est par nécessité de procédure.

M. VISEUR, Conseiller : Alors, je retire ce que j'ai dit, il y avait confusion.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, allez-vous m'éclairer ? Que fait-on, 17 h 30 ou 18 h ? Qui est contre 17 h 30 ? Trois personnes. Est-ce que ces trois personnes persistent dans leur refus de me permettre d'entamer à 17 h 30 ?

M. LECOCQ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je ne persiste pas mais c'est quand même à cause du problème des enfants que c'est un peu compliqué.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Là, je suis très ému. Eh bien, écoutez, c'est un argument auquel je ne résiste pas. Dès lors, ce sera à 18 h, mais vous ne vous plaindrez pas si on termine fort tard ! Parce que les auditions, c'est deux fois trois-quarts d'heure, avec un

petit débat, ne serait-ce que pour ne faire qu'effleurer le sujet du Phasing Out - et j'imagine que quelques-uns d'entre vous souhaiteront intervenir - cela veut dire que nous passerons ensemble la soirée, ce qui pour moi, est un réel plaisir ! Bien, dès lors, nous maintiendrons à 17 h le Conseil de Police et à 18 h le Conseil communal. Avec votre autorisation, dès lors, on entame l'ordre du jour et vous m'arrêtez dès que vous souhaitez intervenir.

1^{er} objet :

POLICE-CIRCULATION

a) Mons. Boulevard Winston Churchill. Allée latérale intra-muros. Réglementation du stationnement aux abords de la Prison de Mons. 7^e 6002/46

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Mons. Rue Roland de Lassus. Réglementation du stationnement aux abords du « quartier des femmes » de la Prison de Mons. 7^e 6002/320

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

2^e Objet : Statut pécuniaire du personnel contractuel. Valorisation des services prestés antérieurement dans le secteur public. 1^e 1818

M. VISEUR, Conseiller : J'avais demandé, en Commission, si on avait une idée de l'impact budgétaire que cela pouvait avoir et je profite de ce point-là pour demander que, lorsqu'il y a des mesures qui ont un impact budgétaire, dans la mesure où nous avons un budget, tout le monde le sait, déjà en déficit, que l'on s'efforce de budgétiser ou d'avoir une idée, en tout cas, de l'impact que cela peut avoir avant de devoir prendre une décision.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. En ce qui concerne l'impact budgétaire, plusieurs éléments interviennent. Le premier, ceci résulte d'une négociation avec les organisations syndicales, négociations dont la conclusion intervient après de longs mois de débats et les débats ont débuté sous la précédente législature. Par ailleurs, sont concernés essentiellement les ACS, au nombre de 60. La moyenne d'âge étant de 30 à 35 ans, l'ancienneté qui pourrait être prise en considération, reste très limitée. Et, par ailleurs, comme chacun doit faire la demande pour bénéficier de cet avantage, à l'heure actuelle, nous n'avons pas les renseignements dans notre ordinateur, bien entendu, puisque les années antérieures à leur entrée à la Ville n'étaient pas nécessaires aux dossiers. Et donc, les agents vont devoir faire un acte positif. Et, dès lors, sans pouvoir donner un chiffre, l'impact budgétaire doit rester extrêmement limité pour cette mesure. Mais, d'une manière

générale, je partage votre opinion qu'on doit essayer de chiffrer, même si, lors d'une négociation syndicale, vous le savez comme moi, il y a un certain nombre d'éléments qui font l'objet d'un consensus ou d'un accord, qui, parfois, échappe à cette rigueur mais je pense que la rigueur doit être instaurée.

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

3^e objet : Vacance d'un emploi de Commissaire adjoint : mode d'attribution de l'emploi. 1^e 5018A

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

4^e objet : PROAGEC 2001 . Approbation du complément de projet « INFORVILLE ». 1^e 12009

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

Entrée de Mme AGUS, M. DEPLUS, Mlle OUALI et de Mme BLAZE = 41 présents.

5^e objet : Constitution du réseau « Routes de Saint-Georges ». Approbation du projet de statuts et adhésion de la Ville de Mons. Cellule Europe.

M. COLLETTE, Conseiller : Je voulais savoir d'abord, s'il y avait une petite présentation du projet ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien entendu. Donc, de quoi s'agit-il ? Il s'agit, en fait, de tenter de répondre à un appel de la Commission Européenne, publié au journal officiel et qui vise à soumettre un projet qui serait un projet dont l'objectif est d'identifier ensemble un certain nombre de communes qui ont pour références Saint-Georges et le Dragon. C'est une initiative européenne mais la commune qui nous a sollicités est la commune de Montblanc en Espagne et vous avez, dans le dossier, mais je vais les citer, l'ensemble des communes ; il y a Sefton, Montblanc, de mémoire, il y a des communes italiennes dont notamment Ragusa, Ferrara, Beese en Hollande et l'objectif est de se faire subventionner pour ce genre de travaux. Un certain nombre de points, comme l'identification des villes, sont repris dans ce projet. Nous nous sommes dit que, à partir du moment où, pour la Ville, les moyens financiers nécessaires restent mesurés puisque nous avons estimé que, avec un montant de 200.000 F, nous devrions pouvoir nous en sortir et compte tenu du réseau relationnel que cela créerait et l'obligation qu'il y avait dans l'appel

d'offres européen de faire en sorte d'avoir une structure juridique d'au moins un des états membres concernés, on a choisi la structure ASBL et c'est la raison pour laquelle ce serait à Mons que serait signé cet accord de la création d'une ASBL pour pouvoir soumettre le projet à l'Union Européenne.

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie pour cette présentation. Je crois que le débat en vaut la peine, peut-être aussi parce qu'on est un peu en mal, depuis le début de cette mandature, de réels débats. Je pense que l'inscription de la Ville de Mons dans un réseau de villes européennes, appelé les « Routes de Saint-Georges », qui a St-Georges comme mythe fondateur de référence, est intéressant. Et comme vous le dites, M. le Bourgmestre, il y a tellement d'avantages sur les liaisons transfrontalières, sur les relations que cela peut créer, sur l'attractivité que cette mise en réseau peut créer pour la Ville de Mons surtout à l'égard de villes qui ont quelque part, dans leur histoire, des références identiques. Mais, je voudrais peut-être apporter l'un ou l'autre éclaircissements. On nous dit d'abord, on fait un réseau des villes qui ont le mythe de St-Georges comme mythe fondateur. Je dirais que Mons n'a pas spécialement St-Georges comme mythe fondateur, même si l'on y fête le combat de St-Georges et du Dragon. Il faut donc savoir qu'historiquement, ce culte de St-Georges a été rapporté par Guillaume IV de sa chevalerie qu'il avait chez sa tante Philippine de Hainaut, Reine d'Angleterre en 1380. Alors, on a rattaché effectivement St-Georges à la vraie procession trinitaire puisque c'est dans la nuit qui précède la Trinité de 1380 qu'ont été signés les statuts de la confrérie de St-Georges. C'est cela qui est peut-être très intéressant du point de vue de notre histoire communale, ce sont les échevins de Mons, c'est-à-dire le Collège, le Conseil de Ville de Mons, qui ont effectivement choisi St-Georges comme saint patron à partir de cette époque-là. Et ce sont eux qui ont imposé ce combat de St-Georges et du Dragon, d'abord dans la procession, ensuite, dans la forme qu'on lui connaît, qui est peut-être une des formes de folklore ou de tradition les plus pointues et celles qui mettent le mieux en valeur une espèce d'unité et de convivialité populaire autour d'un thème. Je crois qu'à propos du thème, et je reviens au mythe fondateur, je dirai davantage que le mythe est un mythe créateur dans la mesure où le personnage central n'est, à mon avis, pas St-Georges mais le Dragon. Alors, dans toutes les mythologies de création, de créativité, dans toutes les civilisations, le dragon représente, en fait, le magma. Le magma originel et le magma originel, pourquoi ? Parce qu'il possède des pattes pour marcher sur la terre, il a des nageoires pour nager dans l'eau, il utilise ses ailes pour voler dans les airs et il crache le feu. Et donc, le magma figurait dans cette bête

apocalyptique et le St-Georges, il a ses référents un peu dans toutes les civilisations, référents qui sont l'homme de Dieu, l'homme de la Divinité qui va, effectivement, séparer les éléments et ordonner ceux-ci, c'est donc un mythe créateur puisqu'on va diviser l'eau de la terre, le ciel de la terre et du feu, on va ordonner tous les éléments. Tout cela n'est pas anecdotique parce que cela permet de mieux comprendre que le folklore qui nous est tout à fait propre et qui est un folklore participatif entre la population et le dragon est une espèce de retour annuel aux sources et cela fait l'originalité de la Ville de Mons. Alors, vous avez dit que le budget que la Ville consacrerait, serait limité à 200.000 F, ce qui est supportable, je dirai que c'est anecdotique, sinon dérisoire par rapport au budget de notre Ville. En fait, les communautés européennes, à raison ou à l'occasion de cette mise en réseau, interviennent à 60 % des dépenses qui seraient faites, avec un maximum de 300.000 F. Donc, pour obtenir un subside de 300.000 F, il faut dépenser 500.000 F. Quel est le programme subventionnable, c'est la mise au point d'une exposition itinérante, la réalisation, dans les différentes villes, de colloques sur le mythe dit « fondateur » de St-Georges, édition du livre, la création d'une fête du livre, je crois que nous sortons d'un week-end où on a déjà lancé, anticipé, par rapport à cette activité, des échanges entre jeunes et spécialistes, une promotion du mythe par la création d'un site Internet et la création d'un logo propre avec le recours au concours de jeunes artistes. Je pense qu'on pourrait aller plus loin. Toujours dans l'idée de se servir de ce réseau des villes appelé « Routes de St-Georges » pour assurer peut-être un plus à la promotion touristique de notre Ville de Mons. Et je dirais qu'on pourrait faire d'une pierre deux coups, dans la mesure où il y a en projet, déjà depuis plusieurs années, suite à l'élaboration du plan Glossen en matière de tourisme à Mons, l'évocation d'une spécialisation des musées. On sait que les musées Chanoine Puissant et de la Vie Montoise, c'est-à-dire l'ancien Musée Jean Lescarts, font un peu doublon, ils ont des collections qui se recoupent, l'une allant davantage vers les arts religieux mais aussi valorisant un intérieur ancien du 16^{ème} siècle, l'autre étant plus adapté au folklore. Et dans cette spécialisation muséale, il est question, effectivement, de transformer le Musée Jean Lescarts en Musée du Folklore. Je pense que l'on pourrait intégrer et aller au-delà de ce qui est prévu dans le réseau et, sans doute, intégrer dans le projet des « Routes de St-Georges », peut-être une spécialisation encore plus grande du Musée Jean Lescarts qui, de Musée du Folklore, deviendrait le Musée du Dragon. Nous avons déjà la Salle St-Georges qui est la salle d'expositions qui correspond à la Chapelle Scabinale dédiée au saint patron des Echevins, on aurait alors un Musée du Dragon que l'on spécialiserait, effectivement, dans le cadre de ce réseau. Cela permettrait

de faire prendre en charge par ce budget subventionnable, en tout cas, partiellement, l'élaboration d'une scénographie particulière pour le réaménagement muséal de ce musée, sur ce thème beaucoup plus pointu qu'est le dragon. J'avais pensé au Musée St-Georges puisqu'on avait déjà la Salle St-Georges, le Musée du Dragon conviendra mieux et je pense que c'est le dragon qui est le personnage phare plus que St-Georges. Et, d'ailleurs, St-Georges étant à la mythologie chrétienne ce que bien d'autres héros sont aux autres mythologies qui représentent les fondations, la création de la société. Voilà, une idée et j'en profite, pour peut-être, relancer un débat qui m'est cher, puisqu'au milieu de l'année 2000, a encore fonctionné une Commission de suivi touristique, qui est la Commission qui veille et qui est tenue et qui réunit toutes les participations intellectuelles à la démarche de restauration touristique et de mise au point plus pointue de nos lieux d'attractions touristiques. Les élections étant ce qu'elles sont, effectivement, cette Commission a été mise en veilleuse, mais, depuis le début de cette mandature, nous n'avons pas eu connaissance qu'elle ait été à nouveau réunie. Je voudrais effectivement, demander au Collège quelles sont ses intentions en ce qui concerne la remise en vigueur de cette Commission qui me paraît bien utile pour faire avancer les projets ou aider à l'avancement des projets en matière touristique. Pour nous résumer, nous estimons qu'effectivement, la décision de participer à l'initiative de la ville de Montblanc en Espagne dans ce réseau des « Routes de St-Georges » est une initiative intéressante, qu'elle doit être approfondie, qu'elle doit se mettre en liaison avec ce que Mons a déjà comme projets pour la valorisation de son patrimoine, comme vous l'avez dit, patrimoine pratiquement mondial de l'humanité quand on parle de notre folklore du Lumeçon et qu'elle se doit d'aller plus loin dans la réflexion par le biais de cette Commission touristique à propos de laquelle nous aimerions avoir des assurances de sa pérennité, de sa permanence et de sa « revivance » dans la présente mandature. Je vous remercie.

M. MERCIER, Conseiller : En fait, je viens d'entendre parler du Musée Jean Lescarts et je voudrais, quand même, mettre en garde un peu tout le monde, parce que, au niveau des personnes aveugles, c'est un des musées qui me tient particulièrement à cœur, parce que, avec la collaboration des Amis des Aveugles et du CPAS de Ghlin, on a aménagé tout un parcours qui permet à des personnes aveugles qui entrent dans ce musée de pouvoir le parcourir en parfaite autonomie, puisqu'on leur donne un walkman, si vous voulez, avec une cassette explicative et ces personnes peuvent parcourir toutes ces richesses de notre folklore montois. Donc, si on voulait peut-être apporter l'une ou l'autre modification à ce

musée en fonction de ce que M. COLLETTE vient de nous dire maintenant, je voudrais quand même que notre petit circuit, pour les personnes aveugles, soit quand même protégé. Je tenais à le dire quand même.

M. COLLETTE, Conseiller : Il n'entre pas dans mes intentions de vouloir démanteler ce qui existe. Et je crois que, dans le projet de l'Historium précisément, il y avait le Centre d'Interprétation de la Ville de Mons qui doit se constituer dans l'ancien Mont de Piété. Il est effectivement prévu d'avoir, dans ce nouveau concept muséal, une nouvelle orientation en fonction de tous les sens pour permettre, effectivement, à des gens qui auraient des handicaps visuels ou auditifs de trouver satisfaction. Il n'est certainement pas question de démanteler ce qui a été fait. Mais, le problème est peut-être de le réorganiser dans une meilleure thématique entre l'Historium, le Musée du Folklore et le Musée Chanoine Puissant qui est le Vieux Logis.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, y a-t-il d'autres intervenants ? Je voudrais vous apporter quelques compléments d'informations. Tout d'abord, je voudrais vous remercier l'un et l'autre pour vos propos et peut-être apporter des précisions. La première précision, c'est que dans ce qui est demandé par l'Union Européenne et dans les statuts – vous retrouvez, à l'article 4, les obligations - c'est clair que quand on parle de célébrer le mythe de St-Georges, il y a quatre critères. Soit le mythe de St-Georges est célébré en tant que héros, soit en tant que phénomène transcendant, ce qui n'est pas, en tout cas, pour une bonne partie de la population montoise, le cas, j'ose l'espérer. Pour ce qui est du mythe fondateur, vous avez tout à fait raison, ce n'est pas le cas. Vous avez très justement rappelé que c'était Guillaume de Bavière qui l'avait amené à l'époque. Mais, comme élément unificateur, et cela c'est manifestement le cas pour tout ce qui nous concerne, donc, c'est clair que font partie de cette association « Routes de St-Georges », des villes pour qui St-Georges et le dragon ont une signification, mais la signification est différente. Et pour nous, la signification, c'est celle d'un élément unificateur. Vous avez très justement rappelé quels étaient les objectifs de cette association et vous avez souhaité, en tout cas, émis une idée. Je dois, à la vérité, de dire que vous rejoignez totalement ce que le Collège pense à ce stade. Nous avons l'intention - mais il nous faut du temps et je vais vous expliquer la méthodologie que nous entendons utiliser - et nous pensons que le St-Georges et le dragon et singulièrement, le dragon, sont un symbole qui est sous-utilisé malgré l'intensité de notre ducasse. Notre ducasse, qui est un moment exceptionnel, original,

unique vraisemblablement dans sa conception et dans son interaction bipolaire entre la Procession d'une part et le Combat, d'autre part, nous pensons que nous pourrions tirer un grand profit du symbole du dragon qui est un symbole reconnu internationalement, tant en Asie que dans d'autres parties du monde, même si la signification n'est pas toujours la même. Et donc, notre intention est bien d'aller dans ce sens-là. Mais, nous avons un besoin crucial de spécialiser et de professionnaliser la dimension touristique. Et donc, nous sommes à la recherche d'une étude ou nous commanditerons une étude car le moment est peut-être venu d'essayer de voir, avec les éléments importants dont nous disposons dans notre Ville - et il y a quelques jours encore la presse, fort justement, a fait l'écho du potentiel dont nous disposons - nous pensons qu'il y a une nécessité de se concentrer sur un certain nombre de points forts et puis, surtout, il y a des éléments de faire savoir vis-à-vis du monde étranger, du monde extérieur, pour voir sur base de quels éléments et comment on peut attirer un nombre de plus en plus important de touristes. Et donc, dans ce contexte-là, est-ce un Musée du Dragon, est-ce autre chose, nous travaillerons le sujet et l'on reviendra, bien entendu, au Conseil communal pour en rediscuter. Quant à la Commission de suivi, on ne voit aucun inconvénient à ce qu'elle se réunisse à nouveau et l'Echevin fera le nécessaire dans les prochaines semaines pour qu'une prochaine réunion puisse se tenir et qu'on puisse continuer dans le sens souhaité. Moyennant toutes ces explications, puis-je considérer que le point est approuvé ?

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, j'avais, lors de la Commission de la Culture du jeudi 19 avril, posé une question. J'aimerais bien avoir la réponse, parce que j'avais senti une réticence de la part de M. Raepers qui disait que tout semblait indiquer que l'insertion de la future asbl dans le programme européen 2001 était des plus problématique. J'ai bien écouté tout ce qui s'est dit maintenant.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous répondre. En effet, je crois, à juste titre, et M. Raepers s'est interrogé, non pas sur l'opportunité de ce que nous faisons, mais bien sur les chances que nous avons à obtenir ces subventions de la Commission. A l'interrogation, y a-t-il un risque qu'on n'obtienne pas de subventions, la réponse est oui. Mais il faut savoir aussi que si nous ne faisons pas ce qui est prévu, c'est-à-dire la signature et l'élaboration d'un statut juridique, conformément à ce qui est exigé, c'est pour cela que l'on prend la forme d'asbl, nous sommes sûrs d'une chose, c'est qu'à ce moment-là, nous n'aurions rien. Et donc, à savoir, est-ce que nous sommes certains d'obtenir quelque chose, je pense que

M. Raepers a raison, la réponse est non. Mais, en tout cas, si on ne faisait pas ce qui est prévu, nous sommes certains que nous n'aurions rien ! Et donc, en fait, nous essayons, donc on va élaborer le dossier, on questionnera d'ailleurs comme l'a demandé M.

COLLETTE, nos collègues aussi, parce que c'est clair que si les autres villes - puisque c'est un projet commun - acceptaient de nous soutenir pour qu'à Mons se tienne un lieu du dragon, sous quelque forme que ce soit, c'est clair que ce serait pour nous un plus et donc, nous le mettrions sur la table mais, dans tous les cas, on doit passer par cet acte si on veut espérer avoir une chance de bénéficier de moyens financiers. Et voilà essentiellement l'interrogation posée par M. Raepers et je pense qu'il a raison quant au risque et à l'interrogation. D'un autre côté, je pense aussi que nous devons avancer comme nous le faisons pour le moment. Moyennant ces précisions, c'est l'unanimité ? Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

6^e objet : Prolongation du Contrat de Sécurité et de Société 2000 de la Ville de Mons : avenant au Contrat de Sécurité. Service Prév. 1/2001-5

Mme JUNGST, Conseillère : Vous ne souhaitez pas présenter le point ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Il s'agit, en fait, de la reconduction de notre contrat de sécurité. Vous savez qu'il y a eu, à cet égard, énormément d'hésitations au niveau du Ministère de l'Intérieur. Pour finir, il a été décidé que l'on pourrait prolonger notre contrat de sécurité jusqu'au mois de juin, d'abord et nous l'aurons jusqu'au mois de décembre. L'idée est simple, c'est que l'avenant du projet de contrat de sécurité et de société fait que ce sera prolongé jusqu'au 30 juin 2001 et puis, pour le reste, il y a toute une série de considérations. En aucun cas, un dépassement de l'intervention totale prévue dans l'avenant n'est possible, aucun glissement de budget ne sera accordé, ce sont des conditions internes au contrat. Les prêts d'investissements ne sont, en principe, pas autorisés durant les 6 premiers mois. Le budget exclut le montant alloué en 2000 pour le volet « Police », lequel fera l'objet d'un avenant séparé, puisque ce volet « Police » revient dans l'ensemble du volet des polices intégrées. Le budget exclut également le montant alloué en 2000 pour le volet « Justice », pour lequel la Ville s'adressera au Ministère de la Justice et un budget global de 33 millions, pour faire simple, n'est alloué à la Ville de Mons qu'avec 14 millions pour le volet « Préventif », une dizaine de millions pour les « toxicomanes » et environ 2 millions et demi pour le volet « APS ». Le volet « PTP », 1 million et le volet « Assistants de Quartiers », c'est à peu près 1 million et le volet

« Renouveau Urbain », environ 4 millions. Mais, donc, c'est la reconduction du contrat jusqu'en juin, moins le volet « Police », dont les montants financiers viennent dans un pot qui va être redistribué autrement dans le cadre des polices intégrées.

Mme JUNGST, Conseillère : En fait, je voulais intervenir pour dire que nous allions nous abstenir sur ce point puisqu'en fait, effectivement, vous le dites, c'est une reconduction puisque ces contrats sont en train d'être évalués. Nous avons reçu en fait le rapport de synthèse de l'évaluation du contrat de sécurité et de société 2000 de la Ville de Mons aujourd'hui. Je pense qu'il y a des pistes probablement à dégager pour améliorer le travail, notamment dans certains quartiers, et donc, c'est dans ce sens, en fait, qu'il me semble qu'il serait souhaitable d'organiser une discussion plus approfondie, lors du renouvellement, puisqu'en fait, c'est jusqu'en juin 2001, et donc, je suppose que ce point va revenir pour être prolongé jusqu'en fin d'année. Donc, aujourd'hui, nous nous abstiendrons.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'accord. Ceci est davantage une prolongation mécanique, l'évaluation vient de nous parvenir, il y a peu de temps, on nous l'a demandée vendredi, il est lundi, vous l'avez en main, ce qui montre que les services de la Ville sont performants et je m'en réjouis. Mais, c'est clair que, pour ce qui concerne ce rapport, vous verrez qu'il est très largement positif, comme tous les rapports, il n'est pas à 100 % positif et donc, il y aura bien l'un ou l'autre point qui méritent amélioration et c'est avec plaisir qu'on en tiendra compte pour la suite des opérations.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, ROSSI, Mlle KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

3 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR.

7^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Juge d'instruction suite à une agression perpétrée contre un agent communal. Contentieux Prévention.

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

8^e objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de recouvrement de créances en signifiant la citation au Procureur du Roi conformément à l'article 38 § 2 du Code judiciaire. Contentieux REGFONC

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

9^e objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de recouvrement de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux. Contentieux REGFONC.

REMIS

10^e objet : CPAS. Approbation de la modification budgétaire n° 1 – services ordinaire et extraordinaire à intervenir au budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2001. G.F. CPAS/01.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, ROSSI, Mlle KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

3 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR.

ADOPTE – 10^e annexe

11^e objet : Modification de la voirie vicinale. Rétrécissement du chemin vicinal n° 1 à la rue de Ghlin à Jemappes. 3^e/1^e 8254 C/9/33

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

12^e objet : Eclairage d'un terrain de football à l'ADEC Hyon. Approbation de la réception provisoire et du décompte du lot 2. 3^e/1^e E/98.764.102.00

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

13^e objet : Construction d'une Auberge de Jeunesse. Lot 1. Avenant n° 3 – Approbation. 3^e/1^e E/97.761.140

REMIS

14^e objet : Amélioration de l'égouttage dans le cadre d'un lotissement à la rue du Grand Marais à Ghlin. 3^e/1^e A 8310 C/6/40

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

15^e objet : Approbation des plans modifiés concernant la suppression partielle du Sentier Vicinal n° 29 et suppression du Sentier Vicinal n° 28 à Flénu. 3^e/1^e A/8283/C/9/35.

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

16^e objet : Travaux d'amélioration et d'égouttage à la rue du Petit Champ. Approbation de l'avenant n° 2. 3^e/1^e E/96.421.062

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

17^e objet : E.S.T.H. Cuesmes. Installation d'un espace numérisé (cybermédia). 3^e/1^e 01.735.00

M. BEUGNIES, Conseiller : Ici, je tiens à saluer l'initiative. Parce que, ce qui n'apparaît pas dans le libellé, c'est que l'espace numérisé est gratuit. Ce n'est pas le cas de toutes les communes. En principe, je suis contre la gratuité pour diverses raisons, notamment parce qu'en général, cela engendre du gaspillage. Mais, ici, j'estime que le droit à Internet et aux cybermédias constitue un droit fondamental, c'est peut-être une variante moderne du droit à l'éducation et de celui à la communication qui constituent des droits fondamentaux. Et je pense que, peut-être, il faudrait faire connaître davantage, par la presse, cette gratuité des cybermédias et peut-être que le Collège devrait se pencher sur le problème pour faire connaître cela davantage. Parce que, si nous ne prenons pas garde à cela, nous allons, tôt

ou tard, assister à une nouvelle forme d'analphabétisme, c'est-à-dire l'analphabétisme technologique. Je vous remercie et je pense que c'est notre devoir de faire cela et vous le faites très bien.

Mme JUNGST, Conseillère : En fait, un petit éclaircissement. Parce que, effectivement, lors de la Commission, on nous a parlé de ce cyberspace gratuit et nous avons regardé dans le dossier ; en fait, il s'agit d'un cyberécole. Ce qui n'est pas, selon nous, la même chose, la cyberécole et le cyberspace, comme il y en a à Jemappes et à Ghlin, notamment. Et donc, je pense que là, il y a une confusion. Ce n'est pas le cyberspace dans le dossier, en tous les cas, c'est le cyberécole. Donc, ce n'est pas ouvert au public, c'est peut-être gratuit pour les élèves, effectivement, bien sûr, mais ce n'est pas ouvert au public, en tous les cas, selon les informations mises dans le dossier.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais vous remercier l'un et l'autre d'attirer l'attention de l'assemblée sur ce point extrêmement important. Madame, vous avez raison, il s'agit bien d'un espace numérisé dans un établissement scolaire et, actuellement, réservé gratuitement aux élèves de cet établissement scolaire. Rien ne s'oppose à ce que cet espace numérisé soit, demain, ouvert au public, selon des modalités à étudier. M. BEUGNIES a également raison ; non pas sur le fait que cet espace est ouvert au public, il ne l'a pas dit, il a dit que c'était gratuit, mais il faut savoir qu'il existe un espace numérisé à l'îlot de la Grand'Place, à la bibliothèque, à la Maison de Quartier de Ghlin, à la Maison de Quartier de Cuesmes, que samedi à midi, on a inauguré à la bibliothèque de Jemappes, un nouvel espace numérisé et que l'on en prévoit un à Havré. Le principe est que, dans ces espaces numérisés, peuvent y avoir accès tout un chacun, tant les personnes âgées que les jeunes et faire en sorte d'accéder à tous les services Internet. Etant entendu que sur le moyen terme, nous comptons travailler aussi pour mettre « on line », selon l'expression, énormément d'éléments qui relèvent de la Ville de Mons. Donc, nos concitoyens pourront se rendre gratuitement en ces lieux numérisés pour bénéficier d'un certain nombre d'informations qui intéressent directement les services de l'Administration communale. Je vous remercie tous les deux.

18^e objet : Complexe sportif de Flénu. Convention d'étude – Information au Conseil communal (article 249). 3^e/1^e E/95.764.154

M. VISEUR, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. J'interviens en l'absence de Mme MALAISE qui avait suivi ce point-là. Mais puisqu'elle n'est pas encore arrivée, je vais intervenir à sa place. Elle s'était inquiétée, à la lecture du dossier, de savoir s'il était bien prudent de laisser la piscine ouverte pendant les travaux. Etant donné que le dossier est assez alarmiste. J'ai d'ailleurs relevé entre-temps que, lors de votre Collège du 5 avril, au cours duquel l'on a parlé de la piscine de Flénu, on parlait du rapport relatif à l'état désastreux de la piscine de Flénu. Donc, on peut imaginer que les choses sont quand même relativement graves. Aussi, elle a posé, par écrit, je crois que c'était vendredi, en tout cas la semaine dernière, elle a posé la question suivante : pourriez-vous, lundi en séance du Conseil, me faire savoir s'il existe un rapport des pompiers ou d'un organisme agréé qui garantisse que la sécurité de la piscine autorise à la laisser ouverte actuellement et pendant la durée des travaux ? Les dégradations semblant s'être brutalement accélérées, je me permets de vous demander également de quand date ce rapport. Alors, il y a, bien sûr, eu une réponse qui a été lue lors de la Commission, mais j'estime quand même que la question mérite une réponse publique, en séance du Conseil, donc c'est pourquoi je vous la pose. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. VISEUR. Première considération générale. C'est clair que la situation de la piscine de Flénu, elle est désespérante. C'est encore un de ces cas qui rend votre Bourgmestre à la limite de l'hystérie. A savoir que, compte tenu des procédures des marchés publics, se précipite un certain nombre d'entrepreneurs. Bien entendu, le moins cher est retenu, puis il se met à faire les travaux, on contrôle, si faire se peut, avec toujours les aléas du contrôle ; puis, on s'aperçoit, très rapidement, qu'il y a des dégradations sérieuses, on commence par des procès qui n'en finissent plus. Bien entendu, les experts sont nommés, donc, cela fait beaucoup de travail pour les experts, tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont à voir avec le milieu judiciaire, mais la situation, elle, elle est de plus en plus désastreuse et je ne vous cache pas qu'aujourd'hui, il y a énormément de difficultés, malgré un certain nombre de travaux qui ont déjà été réalisés. On essaye de faire face à une situation qui présente, à la fois, de grandes difficultés physiques et aussi, un imbroglio juridique sans nom. C'est quelque chose qui est désespérant. Je ne sais pas si on peut éviter cela, à l'avenir, mais c'est une

grande réflexion que nous devons avoir parce qu'il vaudrait mieux, au moment où les travaux se réalisent, payer un million, deux ou trois millions en plus, mais qu'au moins, une fois que les travaux sont réalisés, ils sont réalisés dans la durée et convenablement. Mais se pose aussi cette question de savoir s'il n'y a pas des cautions plus importantes à mettre sur la table et maintenir ces cautions durant une durée plus longue que celle d'aujourd'hui. Je sais que cela fait hurler certains, mais quand on voit une situation comme celle de la piscine de Flénu, ceux qui doivent hurler, c'est bien entendu nous, mais surtout les utilisateurs de cette piscine. Alors, pour en venir à la question de Mme MALAISE, un, il n'y a pas de rapport de pompiers qui concerne les problèmes de stabilité de la piscine. Le rôle concerne essentiellement les aspects « sécurité incendie ». En revanche, l'état des structures de la piscine a fait l'objet de visites régulières de l'Administration, en compagnie de personnes spécialisées en la matière, à savoir le bureau Nortex pour l'analyse sanitaire des structures, le bureau SECO comme conseil technique sur les procédés de réflexion à envisager et le bureau BEG pour déterminer les mesures de première nécessité à prendre pour la réfection des structures, vu l'accentuation des dégradations comme vous l'avez indiqué. Suite à ces examens, on a procédé, en tout premier lieu, à un étançonnement qui est destiné à garantir la stabilité interne des installations et ce, sur conseil du bureau de stabilité. On a ensuite, vu la situation, décidé de mettre au point la mission d'intervention pour la réfection des zones les plus sérieuses et les plus dangereuses, d'assainir l'atmosphère intérieure par une ventilation appropriée et de permettre, en même temps, une évacuation de secours pour le personnel appelé à travailler à la piscine. Donc, on a une note de BEG du 20 avril qui précise que, suite au premier étançonnement, il est possible de poursuivre l'occupation de la piscine ainsi que son maintien en fonctionnement pendant les travaux de consolidation. Donc, voilà pour les éléments et donc, dans la première phase des travaux, la piscine ne devrait, en principe, pas être fermée. Par contre, durant la deuxième phase, elle devrait faire l'objet, peut-être, d'une fermeture temporaire. Voilà, me semble-t-il, des informations qui doivent intéresser les utilisateurs de cette piscine. Y a-t-il d'autres remarques ? On peut considérer, moyennant cette précision, que le point est approuvé ?

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

19^e objet :

Projet ENVISAN International à Ghlin, étude d'incidences sur l'environnement. 6^e
BM01/ENVISAN

M. VISEUR, Conseiller : ENVISAN, pour que tout un chacun sache plus ou moins de quoi il s'agit, c'est une usine qui projette de s'implanter dans le zoning de Ghlin-Baudour ; mais, à proximité de la gare de Ghlin, donc, à proximité des habitations qui, elles, sont donc proches de la gare. Et cette usine retraitera des boues, des terres polluées par des hydrocarbures provenant, notamment et principalement, de stations-services, mais peut-être aussi, plus tard, vu la proximité du canal, des boues de dragage. Et l'implantation de cette usine, à cet endroit-là en tout cas, provoque certains remous dans Ghlin, parce qu'il faut savoir que la population de Ghlin est déjà, aujourd'hui, soumise aux émanations de plusieurs usines malodorantes. Il y a CD Bénélux avec du compostage à l'air libre, il y a Akzo, il y a également Gabriel Technologie qui, peut-être, ne sent pas tellement mais est, semble-t-il, assez dangereuse, il y a aussi Isolalaine qui dégage souvent de mauvaises odeurs. Tout cela fait un cocktail qui arrose les habitants de Ghlin, une fois un quartier, une fois, un autre, selon la direction du vent, et donc, il est tout à fait compréhensible, dans ces conditions, que l'on voie mal une quatrième source de mauvaises odeurs s'implanter à proximité des habitations. On estime qu'avec trois, c'est déjà plus que suffisant et qu'il faudrait d'ailleurs y remédier. Alors, ce que propose le Collège, c'est bien de dire que l'on va prescrire une étude d'incidences sur le permis d'urbanisme, c'est-à-dire sur le permis de construire et on va demander à la Députation Permanente une étude d'incidences sur le permis d'exploiter. Mais, il est évident que c'est celui-là qui est important. C'est l'étude d'incidences sur le permis d'exploiter qui est le plus important, l'autre étant accessoire, mais n'étant pas dans les compétences communales. Alors, il faut évidemment éviter qu'il y ait une étude d'incidences sur le permis d'urbanisme décrété par notre Conseil communal et que la Province, la Députation Permanente, ne suive pas avec un autre permis qui, lui, est important, parce qu'on serait tout à fait dans une situation ridicule de ne pas avoir le permis « essentiel » et de n'avoir que le permis « accessoire » en quelque sorte, en tout cas, en matière d'étude d'incidences. Et donc, puisqu'il s'agit effectivement des mêmes majorités politiques pour ces deux pouvoirs publics, j'insiste fort pour que vous interveniez - les deux partis concernés en tout cas - pour qu'au niveau provincial également, l'étude d'incidences sur le permis d'exploitation soit demandé, avec, et je sais que c'est difficile - parce qu'à chaque fois qu'on l'a demandé, on nous a répondu par des arguments juridiques - avec si possible, un volet de l'étude qui prenne en compte la quantité des émanations qui sont déjà actuellement dans l'air. Parce que, peut-être bien que cette nouvelle usine

ENVISAN ne va pas dégager énormément de mauvaises odeurs, énormément de dégagements toxiques, mais quand cela vient s'ajouter, même marginalement, à tout ce qui existe déjà, il faut prendre en considération aussi toutes les possibilités de combinaisons chimiques, notamment, qu'il peut y avoir entre ces diverses émanations. En effet, dans les études d'incidences, on fait toujours l'étude d'incidences comme si chacune des implantations était isolée sur une île déserte au milieu de l'océan. Mais, c'est évidemment faux ! Donc, il faudrait globaliser les problèmes d'émanations. Les législations actuellement en vigueur à la Région Wallonne n'obligent pas ce volet d'étude et donc, je veux bien comprendre qu'il est difficile de l'imposer, en tout cas, comme condition d'attribution du permis, c'est difficile de l'imposer ; mais comme un volet informatif de l'étude, il me semble quand même que cela peut être demandé. Ce serait déjà un progrès et peut-être d'ailleurs, un pas vers une modification de la législation qui serait, là, bienvenue. Donc, nous voterons le point, effectivement, parce que c'est une bonne démarche ; mais, comme la démarche qu'on peut faire, au niveau de la Ville de Mons, n'est que partielle, j'insiste fort pour qu'au niveau politique, la démarche se poursuive et qu'on ne se retrouve pas dans la situation saugrenue d'avoir une étude d'incidences sur le permis de bâtir et pas sur le permis d'exploiter, cela n'aurait pas de sens.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'indiquer que c'est une bonne démarche, ce qui augure de la qualité du travail du Collège pour les semaines et les mois qui viennent. Donc, c'est un point qui nous fait plaisir, je voulais le relever. Mais, pour revenir au dossier, un, il y a tout d'abord une attitude de rigueur et légaliste à adopter. C'est clair qu'on ne peut empêcher personne, qui que ce soit, d'avoir l'intention de s'installer dans un endroit pour autant que les conditions premières, sur le plan de secteur et d'autres, le permettent. C'est clair qu'une entreprise qui décide de s'installer, par exemple, sur un zoning, et qui en obtient les perspectives, c'est son droit de dire qu'elle veut s'y installer. Deux, en l'occurrence, comme c'est un traitement de boues et que c'est inférieur à 100.000 T par an, en fait, on n'aurait pas besoin, personne ne nous y oblige, d'imposer une étude d'incidences. Mais nous pensons qu'il faut prendre toutes les précautions pour nos concitoyens, raison pour laquelle nous demandons, même si ce n'est pas obligatoire, cette étude d'incidences. Il me semble que vous avez raison en indiquant qu'il serait absurde de demander une étude d'incidences uniquement sur l'aspect urbanistique, alors que l'étude d'incidences qui est l'étude la plus déterminante, c'est l'étude que l'on doit absolument faire pour obtenir le droit d'exploitation. Et cette étude-là

ne relève pas du Conseil communal, mais relève, comme vous l'avez indiqué, de la Députation Permanente. Donc, ce que nous allons faire, c'est demander, à titre informatif, qu'on nous fournisse - et de toute manière, ils devront le faire pour la Députation Permanente - des éléments d'une étude d'incidences, dite « incidences d'exploitation » avec les impacts potentiels du projet sur les eaux souterraines, sur l'atmosphère et l'ambiance olfactive, sur le stockage temporaire des terres polluées (qui devrait, en effet, s'effectuer à l'air libre, sans forme particulière de protection), l'utilisation des voiries et, j'ajoute, la combinaison chimique, comme vous l'avez indiquée, de divers éléments. Et cela nous permettrait, comme cela, de voir si, par rapport à ce qui existe sur le site, un élément additionnel peut être déterminant ou non. Voilà ! Moyennant ces éléments, c'est clair que le dossier, en l'état, personne ne peut préjuger si ce sera oui ou non, mais nous examinerons très attentivement le rapport d'incidences et à la lumière de celui-ci, nous adopterons une attitude. Moyennant ces précisions, peut-on considérer que le point est acquis ? ! Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

20^e objet : ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement de 2 douzièmes provisoires (janvier-février 2001). OT 6A/B-1

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

21^e objet : ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement de 2 douzièmes provisoires (mars-avril 2001). OT 6/B-2

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

22^e objet : Rapport d'activité de la Commission consultative de l'Aménagement du Territoire pour l'exercice 2000. 6^e CCAT.

M. COLLETTE, Conseiller : J'ai quelques réflexions à faire, parce que je ne pense pas qu'il s'agisse seulement d'une approbation. Nous passons aujourd'hui, simplement, à prendre acte d'un rapport mais au sujet duquel j'ai quelques remarques à faire. En fait, ce rapport d'activités de la Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire, c'est une des conditions qui permet à la Ville de Mons de bénéficier du régime de décentralisation. Alors, d'abord, je crois que le tableau qui nous est présenté est malheureusement incomplet. Parce que, comme le dit la note de bas de page, les réunions des 3 mai, 31 mai, du 7 juillet, 16 octobre, 27 novembre et 4 janvier 2001, sont, en fait, des réunions plénières bis qui ont été tenues en raison de ce que, lors des réunions plénières

convoquées, le quorum n'avait pas été atteint. C'est une première constatation. Par rapport aux années antérieures, je crois qu'on est arrivé, pratiquement, au niveau plancher de la désaffectation des membres parce que si je reprends les 14 réunions pour lesquelles nous avons des renseignements, on peut résumer statistiquement ce qui suit. Il y a 5 réunions sur 14 qui n'ont pas pu être présidées parce que ni le président, ni un vice-président n'étaient présents. Ensuite, il y a trois membres qui sont officiellement démissionnaires et qui ne sont, évidemment pas venus lors de ces réunions ; 8 autres membres de la Commission ont brillé totalement par leur absence ; 15 autres membres ne sont pas venus à la moitié au moins des séances, c'est-à-dire, qu'en réalité, ils ne totalisent pas 7 séances sur 14 ; il y a donc 14 membres sur 40 qui ont été présents à chaque séance de cette Commission. C'est un peu dire le marasme qui me semble être confirmé par les dernières informations que nous avons, parce, sauf erreur de ma part, à la date de jeudi, donc le jeudi qui a précédé ce Conseil, il n'y avait, pour le renouvellement de la CCAT, que 14 candidatures et il n'y avait, parmi ces candidatures, qu'un seul membre sortant, non représentatif de la fraction du Conseil communal, un seul membre qui avait sollicité d'être repris dans la composition de la nouvelle assemblée. Je crois que cette statistique montre, à suffisance, qu'il y a effectivement un gros problème de fonctionnement et d'animation de la CCAT. Je ne sais pas si le Collège peut se prononcer là-dessus aujourd'hui ? J'aurais quand même tendance à, en tout cas, vérifier si les chiffres de la semaine passée n'ont pas évolué et si on peut redouter, comme on pouvait le redouter la semaine dernière, qu'en réalité, il ne soit même pas possible de recomposer une nouvelle Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et que tous les efforts déployés par la Ville lui feraient perdre son statut d'autonomie et de décentralisation, ce qui serait, évidemment, fort grave.

M. CARPENTIER, Echevin : En ce qui concerne le renouvellement de la CCAT, il est vrai que les candidatures ne se pressent pas au portillon. Mais, le Collège sera saisi ce jeudi, de nouvelles propositions en matière de publicité, de manière à ce que, avant le 11 mai, il y ait le quorum de candidatures déposé. Maintenant, la deuxième séance d'information a eu lieu la semaine dernière, donc, là il y a pas mal de personnes présentes qui ont retiré le formulaire de candidature. Donc, espérons quand même que le quota des 21 sera au moins atteint. En ce qui concerne le fonctionnement, je le déplore comme vous, j'ai participé pendant 4 ans à ces réunions de la CCAT, il y a eu, à certains moments, bien entendu, un dysfonctionnement entre les effectifs et leurs suppléants parce que, si un effectif était absent, il pouvait avertir son suppléant pour le remplacer. Cela a fonctionné dans certains

cas, pas dans d'autres. Et nous nous employons, bien entendu, à revoir le règlement de fonctionnement de la CCAT, de manière à ce que le travail qui sera discuté par les nouveaux membres soit quand même plus attrayant.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est donc une information, on ne vote pas. Je vous remercie.

21^e annexe

23^e objet : Régie Domaines. Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Flénu rue à Charrettes, cadastrée section B n° 238 N et 238 F2 d'une contenance de 6 ares 80 centiares. Régie Foncière RD/1247

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

24^e objet : Régie Domaines. Acquisition pour cause d'utilité publique d'une parcelle de terrain sise à Flénu rue de Quaregnon, d'une contenance mesurée de 2 m2 à prendre dans une propriété cadastrée à Mons 23e Division, section A n° 10 H. Régie Foncière RD/4149.

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

25^e objet : Parkings couverts communaux. Remplacement des caisses automatiques. Approbation du projet, choix du mode de passation du marché et approbation de l'avis de marché. Régie Foncière RF/3741.

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

26^e objet : Fourniture et pose d'un éclairage de secours au parking de la Halle. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Régie Foncière RF/2901.1.

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

27^e objet : Fourniture et pose d'un éclairage de secours au parking de la Grand-Place. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Régie Foncière 2901.2

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

28^e objet : Reconduction pour l'année 2001 du partenariat entre la Ville et la Médiathèque pour la gestion de la galerie d'art « 7 m3 ». Culture 6723.

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons à la question de M. MARTIN.

M. MARTIN, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. Ma question porte sur le stationnement des véhicules sur la Grand-Place de Mons. En effet, depuis plusieurs mois, nombreux sont ceux qui ont pris l'habitude de garer leur véhicule en soirée sur la Grand-Place. Ce comportement est aujourd'hui largement répandu, il est renforcé par les travaux de la rue d'Enghien et semble provoquer aussi de nombreuses questions quant à sa conformité avec les décisions du Collège. En effet, nous savons que, suite à une consultation populaire qui avait été organisée à cette fin, le 17 septembre 1995, les montois s'étaient positionnés en faveur d'une Grand-Place entièrement piétonne, position que le Collège avait, ensuite, reprise à son compte. Je pense, pour ma part, que permettre le stationnement sur la Grand-Place, lorsque celle-ci n'est pas occupée, soit sur base saisonnière, soit sur base d'horaires circonstanciés, constituerait une belle manière de renforcer le dynamisme de la vie nocturne montoise et de ses commerçants. Je voudrais, dès lors, savoir quelle position le nouveau Collège souhaite adopter à ce sujet ? Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. MARTIN, pour cette intéressante question. Tout d'abord, comme vous l'avez indiqué, il y a des phénomènes conjoncturels. C'est vrai que, même avant que la rue d'Enghien ne soit fermée pour cause de travaux, une certaine habitude s'était installée ; mais, dans l'état actuel des choses, un, ce qui se passe n'est pas conforme à la décision qui fut prise et, deux, dans l'état actuel des choses, le Collège n'a pas réfléchi à une éventuelle modification. Il y a néanmoins deux éléments importants que nous devons prendre en considération. Le premier élément, c'est qu'aujourd'hui, la rue d'Enghien est fermée et c'est vrai que cela crée une situation difficile sur la Grand-Place. Pour diverses raisons, les automobilistes ont pris cette habitude en soirée, malgré la présence de chaînes. Je me suis laissé expliquer qu'il y avait beau avoir des chaînes, il y en a qui ont trouvé le truc pour défaire les chaînes, on a même vu des gens venir les couper pour pouvoir pénétrer sur la Grand-Place. Mais, donc, la réalité est que les voitures ne volent pas, donc elles sont bien arrivées d'une certaine manière sur la Grand-Place et ce, malgré les chaînes. Deuxième élément, aujourd'hui, nous étudions un travail important de Transitec sur l'ensemble de la mobilité intra-muros et de la ceinture pour l'ensemble des flux automobiles, flux de vélos, de motos et de piétons. Nous ne connaissons pas encore les conclusions qu'on va tirer de ces études mais nous y travaillons très sérieusement pour le moment. Parce que nous pensons qu'il y a d'énormes difficultés de circulation, mais pour tous types d'usagers, à l'intérieur de l'intra-muros de Mons. Nous avons eu, la semaine

passée, une commission de suivi - je ne sais pas si c'est exactement le terme - de cette étude Transitec, une commission de pilotage de cette étude Transitec et, là, l'étude recommande un certain nombre de modifications, en particulier, en terme de parkings. Et notre intention est que, dans les prochains mois, nous puissions venir devant vous avec une proposition qui serait une proposition globale. Dans cette proposition, va-t-on inclure un élément sur la Grand-Place ? Je n'en sais rien. Dans tous les cas, il y aura consultation de la population s'il y avait la moindre modification à apporter, puisque la décision, telle qu'elle existe aujourd'hui, est une décision qui a été prise à la suite d'une consultation. Voilà où nous en sommes pour le moment et on poursuit le travail, M. MARTIN, cela nous prendra encore de longues semaines parce que ce n'est pas simple. Il faut pouvoir venir devant vous avec une proposition globale que nous discuterons au Conseil communal sur l'ensemble de la problématique, flux de circulation et parkings y afférents.

En remerciant le public, en remerciant les membres de la presse de nous faire le plaisir d'avoir été présents, la séance publique est levée.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents : M. R. BIEFNOT, Mmes HOUDART, MALAISE, M. MANDERLIER

29^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Démission honorable accordée à un Chef de Bureau Administratif. 1^e 2613

ADOPTE – 28^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un Chef de bureau Administratif.

1^e 11274

ADOPTE – 29^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

30^e objet : RÉGIE FONCIÈRE Nomination à titre définitif d'une graduée en comptabilité.

1e 10960

ADOPTE – 30^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

31^e objet : PERSONNEL TECHNIQUE. Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un Directeur adjoint des Services techniques. 1^e 10116

ADOPTE – 31^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
32^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une femme de peine définitive. 1^e 4458

ADOPTE – 32^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
33^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission de ses fonctions d'un ouvrier qualifié.
1^e 11149

ADOPTE – 33^e annexe

34^e objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES.

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Prorogation d'une interruption de carrière à mi-temps à un ouvrier qualifié A.
1^e 108557

ADOPTE – 34^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une femme de peine. 1^e 11523

ADOPTE – 35^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un rédacteur. 1^e 11463.2

ADOPTE – 36^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à un rédacteur. 1^e 11038.4

ADOPTE – 37^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

35^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière + interruption complète de carrière à une employée de bibliothèque 1^e 11232

ADOPTE – 38^e et 39^e annexes

36^e objet : PERSONNEL DE POLICE

a) Promotion d'un Commissaire adjoint au grade de Commissaire adjoint inspecteur.
1^e 5017

L'Assemblée passe au vote

41 membres prennent part au vote

41 bulletins sont trouvés dans l'urne

Le dépouillement donne le résultat suivant :

35 voix pour M. Jacky CARLIER
4 voix pour DELSAUT Harry
0 voix pour BASTIEN Bernard
0 voix pour PANQUIN Yves
0 voix pour TIS Claude
et 2 bulletins blancs

ADOPTE – 40^e annexe

b) Présentation de candidats pour pourvoir à un emploi de Commissaire adjoint.
1^e 5018B

L'Assemblée passe au vote pour le 1^{er} candidat
41 membres prennent part au vote
41 bulletins sont trouvés dans l'urne
Le dépouillement donne le résultat suivant :

41 voix pour DUEZ Bernard
0 voix pour DELROT Jean-Marc
0 voix pour ZATELLA Roberto

L'Assemblée passe au vote pour le 2^e candidat
41 membres prennent part au vote
41 bulletins sont trouvés dans l'urne
Le dépouillement donne le résultat suivant :

41 voix pour DELROT Jean-Marc
0 voix pour DUEZ Bernard
0 voix pour ZATELLA Roberto

ADOPTE – 41^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Mise à la pension prématurée pour inaptitude physique et définitive d'un agent de police. 1^e
4285

ADOPTE – 42^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'un agent de police. 1e 3223

ADOPTE – 43^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

47^e objet : POLICE – PERSONNEL

Désignation d'aspirants agents de police 1^e 12169/12170/12171/12172/12173/12174/12175

ADOPTE – 44^e à 50^e annexes

37^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Mise en disponibilité d'un opérateur centre 100 Rinsis 1e 11658

ADOPTE – 51^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Mise en disponibilité d'un sapeur-pompier professionnel-chauffeur 1e 3246

ADOPTE – 52^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Mise en disponibilité d'un sapeur-pompier professionnel-chauffeur 1e 4031

ADOPTE – 53^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

38^e objet : IDEA. Ratification de la désignation des administrateurs et du membre du Collège des Commissaires, représentant la Ville de Mons. IDEA MPO

ADOPTE – 54^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

39^e objet : Modification dans la désignation des représentants du Conseil communal au sein de l'ASBL ALE. ALE

ADOPTE – 55^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

40^e objet : Terre et Foyer de la Région de Mons. Désignation d'un représentant de la Ville de Mons. Régie Foncière 3910

ADOPTE – 56^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

41^e objet : Désignation de cinq représentants de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de la SO.CO.LO. (Société Coopérative de Locataires pour la Province de Hainaut) AIS 3909/2001

ADOPTE – 57^e annexe

42^e objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives. 8^e 1^e 5972/6781

ADOPTE – 58^e et 59^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation d'institutrices maternelles à titre intérimaire 8^e 1^e 3001/3061

ADOPTE – 60 et 61^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation d'instituteurs/trices primaires à titre intérimaire 8^e 1^e
3172/3209/3122/3067/3061/3210/3205/3199/3028/3207/3193/3156

ADOPTE – 62^e à 78^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation de directeurs/trices d'école à titre intérimaire. 8^e 1^e 6780/6900

ADOPTE – 79^e et 80^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Mise à la retraite d'une maîtresse spéciale de religion catholique à titre définitif.
8^e 1^e 5650

ADOPTE – 81^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 6181

ADOPTE – 82^e annexe

43^e objet : ECOLE SECONDAIRE TECHNIQUE ET HORTICOLE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 1) Mi-temps médical d'un professeur de cours de morale 8^e 2^e 5899

ADOPTE – 83^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 2) Mi-temps médical d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 5905

ADOPTE – 84^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 3) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (type III) d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle.
8^e 2^e 6331

ADOPTE – 85^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 4) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours généraux.
8^e 2^e 6327

ADOPTE – 86^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 5) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours généraux.
8^e 2^e 7057

ADOPTE – 87^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 6) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 6817

ADOPTE – 88^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 7) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 6376

ADOPTE – 89^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 8) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux, de cours techniques et de cours spéciaux. 8^e 2^e 6459

ADOPTE – 90^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 9) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 6467

ADOPTE – 91^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 10) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 6367

ADOPTE – 92^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 11) Désignation temporaire dans des emplois non vacants d'un professeur de cours généraux.
8^e 2^e 8322

ADOPTE – 93^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 12) Désignation temporaire d'un professeur de cours généraux dans un emploi non vacant
8^e 2^e 8321

ADOPTE – 94^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 13) Désignation temporaire d'un professeur de cours généraux dans un emploi non vacant.
8^e 2^e 8291

ADOPTE – 95^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

14) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours de morale et de cours généraux. 8^e 2^e 8293

ADOPTE – 96^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

15) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 8320

ADOPTE – 97^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

16) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8272

ADOPTE – 98^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

17) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8301

ADOPTE – 99^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

18) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 8319

ADOPTE – 100^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

19) Désignation temporaire dans des emplois non vacants d'un professeur de cours techniques et de cours généraux. 8^e 2^e 8312

ADOPTE – 101^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

20) Désignation temporaire dans des emplois non vacants d'un professeur de cours de pratique professionnelle et de cours techniques 8^e 2^e 8318

ADOPTE – 102^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

21) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 8317

ADOPTE – 103^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 22) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours spéciaux.
8^e 2^e 8316

ADOPTE – 104^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 23) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8327

ADOPTE – 105^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 24) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours généraux.
8^e 2^e 8314

ADOPTE – 106^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 25) Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours techniques.
8^e 2^e 8323

ADOPTE – 107^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 26) Modification de la délibération du Conseil communal du 22.1.2001 réaffectant à titre temporaire dans un emploi non vacant un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 7969

ADOPTE – 108^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 27) Modification de la délibération du Conseil communal du 22.1.2001 réaffectant à titre temporaire dans un emploi non vacant un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6681A

ADOPTE – 109^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 28) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours de morale 8^e 2^e 5820

ADOPTE – 110^e annexe

44^e objet : INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE -
PROMOTION SOCIALE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un sous-directeur à mi-temps (emploi non vacant)
8^e 2^e 6009

ADOPTE – 111^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'une sous-directrice à mi-temps (emploi non vacant)
8^e 2^e 6390

ADOPTE – 112^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux (emploi non vacant)
8^e 2^e 8306

ADOPTE – 113^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux (emploi non vacant)
8^e 2^e 8324

ADOPTE – 114^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux (emploi non vacant)
8^e 2^e 8325

ADOPTE – 115^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (emploi non vacant)
8^e 2^e 8225

ADOPTE – 116^e annexe

45^e objet : ECOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Réaffectation temporaire (emploi non vacant) d'une chargée de cours techniques.
8^e 2^e 7769

ADOPTE – 117^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Rappel provisoire à l'activité d'un chargé de cours généraux. 8^e 2^e 6327

ADOPTE – 118^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8326

ADOPTE – 119^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

46^e objet : Désignation des représentants du Conseil communal en qualité de délégués de la Ville de Mons à l'Assemblée générale de l'ASBL « Mons Invest Sports ». Sports SF/6036

ADOPTE – 120^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2001.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====